



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de VERRENS-ARVEY

4.2 ZONAGE

Echelle : 1/2500ème

Révision n°1 : 18 février 2001

Révision n°2 : 28 avril 2013

Modification n°1 : 5 septembre 2016

Vo pour les permis à l'alignement du conseil municipal

Document final document

Intérieur des Alpes

En date du : 26 mai 2013

1/3 page



Liste des emplacements réservés pour voirie et équipements, installations d'intérêt général et espaces verts (article L.123-1-5-6 du code de l'urbanisme)

N° d'ordre	Désignation	Banquette	Superficie	Plan
ER1	Aménagement d'un chemin	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 210 m environ	1/2.500
ER2	Aménagement d'un chemin	Verrens-Arvey	Longueur : 5 m environ	1/2.500
ER3	Aménagement d'un trottoir ou d'un passage piéton	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 120 m environ	1/2.500
ER4	Aménagement d'un trottoir ou d'un passage piéton	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 150 m environ	1/2.500
ER5	Aménagement d'un trottoir ou d'un passage piéton	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 150 m environ	1/2.500
ER6	Aménagement de voirie et d'un passage piéton	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER7	Aménagement de voirie	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER8	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER9	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER10	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER11	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER12	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER13	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER14	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER15	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER16	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER17	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER18	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER19	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER20	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER21	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER22	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER23	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER24	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER25	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER26	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER27	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER28	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER29	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER30	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER31	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500
ER32	Aménagement d'un trottoir	Verrens-Arvey	Longueur : 3 m environ	1/2.500

UA	Zone urbaine à vocation dominante de développement de l'habitat
Dont UAa	Zone urbaine à vocation dominante de développement de l'habitat, où la hauteur fixée par le règlement écrit est plus réduite
UH	Zone urbaine limitée à l'évolution du bâti existant
1 AUa	Zone à urbaniser au sein de laquelle les nouvelles constructions autorisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements inférés à la zone
1 Aub	Zone à urbaniser dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble
2 AU	Zone à urbaniser dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme
A	Zone agricole
Dont Aa :	Secteur agricole protégé des espaces présentant une sensibilité écologique ou paysagère
Dont Ah :	Secteur agricole réservé à la gestion du bâti existant
N	Zone naturelle et forestière
.....	Limite de zones
⊗	Boisements
⊙	Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts (article L.123-1-5-6° du code de l'urbanisme)
⊖	Changement de destination des bâtiments agricoles (article L.123-5-1° du code de l'urbanisme)
⊕	Périmètre d'application du permis de démolir au titre des articles R42-1-28 et L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
⊗	Element du paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme), dont le patrimoine bâti (PB) et le petit patrimoine (PP)
⊖	Zone humide à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme)
⊕	Espaces contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue (article R123-1-11 du code de l'urbanisme)
.....	Principe d'alignement à respecter
⊖	Périmètre de rasques identifiés dans le cadre du Plan d'indexation en Z (P.I.Z.) inséré dans les annexes du P.L.U.
.....	Limite du périmètre des orientations d'aménagement et de programmation
⊕	Bâtiments agricoles liés à une activité d'élevage
⊖	Bâtiments et voiries nouvelles non cadastrés